

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016**

**20 H 00 en mairie**

Membres présents : LIND Catherine, OROSCOMireille, MUGNIER Cyril, BARD Nicole, CHAVANIS Roger, DUTHIL Alexandre,

Procurations : CHOULET Sabrina à OROSCO Mireille  
RICHARD Carole à BARD Nicole

Absent(s) : VUILLEMIN Daniel

Secrétaire de séance : OROSCO Mireille

Mme le maire demande aux conseillers l'ajout d'un point à l'ordre du jour :  
Convention pour missions temporaires avec le CDG 70.  
Le conseil municipal émet un avis favorable à sa demande

Ouverture séance 20h10

## **ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28/11/2016,**

Le conseil municipal émet un avis favorable au compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2016.

**2. Virements de crédits,**

Le trésorier nous a fait part d'un manque de crédits ( 653.23 € ) au chapitre 012 pour payer les charges du 4 e trimestre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de faire une ouverture de crédits comme suit :

- 700 € au 615221      ET      + 700 € au 6413

Voté à l'unanimité

### **3. Validation de la liste des affouagistes 2017,**

La période d'inscription des affouages 2016/2017 est terminée. Le maire informe le Conseil municipal qu'il y a 52 affouagistes inscrits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette liste arrêtée à 52 affouagistes X 25 € = 1300€ .

Voté à l'unanimité

### **4. Renouvellement convention de partenariat avec la Médiathèque de prêt de Haute Saône**

Les échanges entre la bibliothèque d'AUTOREILLE et la médiathèque départementale de Haute-Saône sont encadrés contractuellement par une convention générale de partenariat d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Afin de poursuivre cette activité appréciée des habitants de la commune, et aussi de continuer à pouvoir bénéficier des services de la médiathèque départementale de prêt, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec le MDP de Haute Saône pour une durée de trois ans,
- autorise le maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Voté à l'unanimité

### **5. Convention pour missions temporaires avec le CDG 70**

Mme le maire donne lecture au conseil municipal de la nouvelle convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel établie par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône.

Le conseil municipal :

- Approuve cette convention,
- Autorise le maire à faire appel le cas échéant à ce service,
- Dit que les dépenses nécessaires seront prévues au budget communal,
- Autorise le maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**6. Questions et informations diverses.**

- Des devis concernant l'achat éventuel d'une faucheuse d'accotements ou l'entretien des espaces verts par des entreprises sont présentés (décision au prochain conseil).

- Une proposition pour l'achat d'un réchauffe plats professionnel pour la salle polyvalente nous à été faite (à délibérer après avoir vu avec l'électricien)

- Merci à Mme MARTINS Caroline qui vient seconder Mme BERNIGAUD Isabelle pour animer la bibliothèque municipale :

Ouverture le jeudi de 16h30 à 18h30 hors vacances scolaires à compter du 5 janvier 2017.

- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 11H.

FIN de séance 21 H.